

# **Compte rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi SJA3**

## **du 24 octobre 2013**

### ***Etaient présents :***

Michel RAINELLI, vice président du CA

Anne AMENC, secrétaire du CHSCT de l'UNS

Guy GARDAREIN, directeur du patrimoine de l'UNS

Guillaume BARRA, responsable du service hygiène et sécurité de l'UNS

Carine REBOUILLAT, médecin du travail de l'UNS

Jean Charles BRIQUET LAUGIER, secrétaire général de la MSH sud est

Elisabetta CARPITELLI, directrice du laboratoire BCL

Martine REGERT, directrice du laboratoire CEPAM

Georges SCHADRON, directeur du laboratoire LAPCOS

Hervé ANDRES, représentant le directeur du laboratoire URMIS

Stéphane BERNIER, ingénieur régional prévention sécurité DR20 CNRS

Louise SOULIE, psychologue du travail pour la DR20 CNRS

Patrice MORALES, secrétaire du CHSCT DR 20 CNRS

Alexis ARMENGAUD, représentant la CIRE PACA-Corse (antenne locale de l'Institut de Veille Sanitaire)

### ***Excusés :***

Fabienne PALMARO, Patrick MUSSO, Pierre DAUCHEZ, Taymi CASTELLANOS, Tobias SCHEER, Brigitte PAPIN, Philippe MALFAIT

Cette réunion fait suite à la réunion du 30/04/2013 et à la réunion du 20/09/2013. C'est donc la troisième réunion du comité de suivi.

## ***Ordre du jour :***

Il s'agissait de faire le suivi des actions engagées depuis la précédente réunion sur les thèmes :

1. travaux et démarches entreprises sur le bâtiment
2. assurances
3. santé
4. relogements et les conditions de travail
5. les causes
6. communication

### ***I/ Travaux et démarches entreprises sur le bâtiment***

- ***Pluies, dégâts des eaux***

Des travaux de zinguerie ont été commandés par l'université. La société CCA assurera la reprise de la zinguerie et du velux du 12 au 15 novembre. Les fissures sur la façade sud ont été réparées fin août, par l'entreprise LG.

Les travaux permettant de rétablir l'étanchéité suite aux infiltrations de cet été seront pris en charge par l'assurance.

Mme REGERT signale que des infiltrations ont été constatées au niveau de la BU.

Il est rappelé que tout dégât doit être directement signalé auprès du responsable du service technique du site, M. Florent DAUPHIN ainsi qu'à Jean-Charles BRIQUET-LAUGIER.

- ***Hygrométrie.***

Une faible hygrométrie de l'air avait été mesurée par AIRPACA lors de la campagne de mesure de décembre 2012. Sur certaines des pièces évaluées, le taux d'humidité relative au sein du bâtiment était inférieur à 30 %. Il avait été conclu que cet air plus sec que la normale (30%<normal<60%) pouvait expliquer une partie des gênes recensées (sensations d'irritations des voies respiratoires).

Une nouvelle campagne de mesure a été réalisée, en régie, le 16 octobre, avant la période de chauffe. L'humidité relative de l'air intérieur de toutes les pièces a été mesurée à 50% (idem que l'air extérieur). Une nouvelle campagne de mesure sera réalisée fin novembre pendant la période de chauffe. Il apparaît donc qu'il n'y a pas de problème d'hygrométrie lié au bâtiment et notamment à sa ventilation.

La 1<sup>ère</sup> campagne de décembre 2012 qui avait mis en évidence des problèmes d'hygrométrie à l'époque avait été conduite pendant l'hiver et faisait également apparaître des températures anormales dans les mêmes locaux, avec des pics parfois importants. Une nouvelle campagne sera réalisée, en période de chauffe, fin novembre / début décembre pour mesurer de nouveau l'hygrométrie de l'air mais aussi relever les températures dans les locaux.

La température et l'humidité sont des paramètres étroitement liés, il convient de maîtriser les hausses de température afin de ne pas assécher l'air.

- **Ventilation**

Le bureau d'études ventilation mandaté par l'université a rendu son diagnostic. Il fait apparaître notamment :

- des manquements dans l'entretien et la maintenance par la société prestataire (CEGELEC). La colonne d'extraction de l'air OUEST (côté BU) était inopérante à cause d'un clapet coupe-feu cassé en position fermée. Il a depuis été réparé le 28 octobre. L'extraction d'air en bout de course au rez-de-chaussée est insuffisante. L'entreprise aurait dû détecter ces anomalies notamment lors de ses contrôles périodiques. Les contrôles prévus au marché de maintenance n'ont pas été réalisés suivant la périodicité déterminée. Un courrier de l'UNS à l'attention de la direction du mainteneur a été envoyé afin de recalibrer les objectifs attendus des prestations ;

- des manquements dans le contrôle de l'exécution du contrat de maintenance. Ce contrôle est confié à un assistant à la maîtrise d'ouvrage, la société SERGIE. Cette société n'a pas contrôlé comme attendu le respect du contrat de maintenance par le prestataire CEGELEC. Un courrier de l'UNS à l'attention de la direction de cette société a été envoyé afin de recalibrer les objectifs attendus de la prestation et d'avoir un changement d'interlocuteur (autre chargé d'affaires).

L'université a convoqué, le 12 novembre, le mainteneur et son AMO pour remettre à niveau leurs prestations et repartir sur des bases saines, avec un suivi renforcé du service technique du campus.

- un décalage entre le système de ventilation tel que décrit dans le DCE (dossier de consultation des entreprises) lors de la phase d'appel d'offre avant chantier et le système de ventilation réalisé tel que décrit dans le DOE (dossier d'ouvrage exécuté). Ce poste « ventilation » a fait l'objet de réductions budgétaires en cours de chantier. Il demeure néanmoins totalement conforme aux normes en vigueur et a reçu le visa du bureau de contrôle du chantier ;

- un décalage entre les taux d'occupation des salles qui ont été pris en référence pour la conception du système de ventilation et les taux d'occupation réels aujourd'hui observés. Ainsi le système de ventilation de certains bureaux avait été conçu pour une occupation d'1 agent alors qu'aujourd'hui 2 personnes l'occupent. De même certains grands bureaux, dont la ventilation a été dimensionnée pour 3 ou 4 personnes, servent aujourd'hui de salles de réunion pour une quinzaine de personnes.

Il est normal que l'usage d'un bâtiment évolue, c'est pour cela qu'il est demandé de redéfinir le taux d'occupation des salles en fonction de l'usage actuel. Toutefois, il serait onéreux de vouloir créer trop de nouvelles salles de réunion par rapport au projet initial. Une mutualisation des salles de réunion existantes depuis l'origine devra être recherchée.

Le bureau d'étude proposera une solution pour adapter le système de ventilation à ces nouveaux besoins. Par ailleurs, le projet avait été dimensionné sur la base d'une ventilation de  $18 \text{ m}^3/\text{h}/\text{personne}$ , en application du règlement sanitaire départemental, ce qui est conforme. Pour le redimensionnement, l'université a décidé de s'imposer les normes supérieures du code du travail à savoir  $25 \text{ m}^3/\text{h}/\text{personne}$  dans les bureaux et  $30 \text{ m}^3/\text{h}/\text{personne}$  dans les salles de réunion.

Sur la base du constat d'occupation et d'usage des locaux réalisé, la MSH est chargée de transmettre à la direction du patrimoine le taux d'occupation réel des locaux. Ces éléments seront transmis au bureau d'étude pour lui permettre d'élaborer ses propositions d'adaptation, sous 5 semaines.

- **Pigeons**

Une opération de pose de filets anti-pigeons sur le bâtiment de la BU est en cours d'étude. L'option choisie est la pose d'un filet précédée d'un nettoyage complet. Il a été indiqué que le problème sur le bâtiment MSH n'était pas réglé car des fientes sont déposées sur les rebords de fenêtre du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage. La direction du patrimoine fera une visite sur site à ce sujet, le 30 novembre avec M<sup>me</sup> REGERT.

- **Laine minérale**

Il a été décidé de retirer rapidement l'isolant présent au-dessus des baffles acoustiques des bureaux du 1<sup>er</sup> étage qui sont dans l'attente de ré-intégration des agents du CEPAM (bureaux n°143 et 152). Le principe de retirer ensuite la totalité de cet isolant dans l'ensemble du bâtiment a également été acté. Il faut maintenant étudier le coût, le calendrier et les modalités de l'enlèvement, ce qui est en cours au sein de la direction du patrimoine.

- **Faux-plafonds**

À l'issu des travaux de reprise d'étanchéité, les plaques de faux plafonds endommagées devront être remplacées. Les dossiers assurance sur cet aspect-là sont toujours en instance.

## ***II/ Assurances***

L'UNS n'a pas encore reçu confirmation que le solde de la Dommage Ouvrage avait bien été payé par la commune de Nice. Certains dossiers de remboursement de sinistres sont bloqués par la réfaction proposée par l'assurance.

La ville de Nice est, en fait, bénéficiaire du versement des indemnités relevant de la dommage-ouvrage. L'UNS lui a demandé d'y renoncer à son profit et demeure dans l'attente du courrier qu'elle doit adresser dans ce sens à l'assurance.

Le traitement des sinistres avec l'assurance est suivi de près et avance de manière satisfaisante. La direction du patrimoine dressera un tableau de suivi pour la prochaine séance du comité.

## ***III/ Point santé***

Le médecin du travail du CNRS, compte tenu des travaux en cours par l'hébergeur pour les problèmes d'étanchéité de la façade et de la toiture, compte tenu du sentiment fort d'exclusion des personnels n'ayant plus accès au CEPAM en raison des symptômes qu'ils ont développés, attribués au syndrome du bâtiment malsain, préconise la ré-intégration progressive, contrôlée et personnalisée des 7 agents concernés en accord avec eux, aux conditions suivantes :

- pour les agents ayant leur bureau au 1<sup>er</sup> étage, la laine de verre à nu sur les baffles acoustiques doit impérativement être retirée en raison de son effet potentiellement irritant ;

- pour les agents ayant leur bureau au 3<sup>ème</sup> étage, qui présente des problèmes d'infiltration, ils doivent être ré-intégrés dans des bureaux dépourvus de laine de verre à nu sur les baffles acoustiques, à un étage autre ;

- possibilité pour l'ensemble des agents (7 dans les locaux du CEPAM+1 ayant son bureau dans les locaux de la BU) soit de travailler à leur domicile, après définition régulière, concertation avec la direction du CEPAM, soit de travailler au laboratoire et chez eux ; l'objectif de cette mesure est de minimiser leur exposition tant que le bâtiment n'est pas totalement assaini ;

- les agents du 3<sup>ème</sup> étage sont autorisés à accéder au laboratoire pour la partie expérimentale de leurs recherches autant que de besoin. Le suivi médical de l'ensemble des agents ré-intégrés et ayant développé des symptômes attribués au SBM aura lieu tous les six mois. Il leur est par ailleurs proposé un suivi spécifique par la psychologue du travail dans un contexte de risques psychosociaux évident. En fonction de l'évolution des symptômes, ces mesures pourront être revues autant que de besoin en concertation avec les acteurs concernés.

Pour l'UNS, il y a eu 3 cas interdits de bâtiment, 1 départ en retraite et 2 cas pour lesquels l'éloignement avait été préconisé mais devant une amélioration après les vacances (janvier 2013), ils ont pu réintégrer sous contrôle du Peak-flow.

Concernant les infections pulmonaires le Dr ARMENGAUD de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) indique que pour l'instant il n'a pas été possible de récupérer des échantillons de sérum auprès du CHU. Il est demandé au Dr Rebouillat que lui soit communiqué les coordonnées des patients et si possibles les coordonnées des médecins traitant afin d'essayer de récupérer du sérum. L'objectif recherché est de lever les incertitudes quant au lien entre les cas infectieux et la bactérie du pigeon.

Par ailleurs, le Dr Rebouillat a eu le retour de la quasi-totalité des questionnaires envoyés aux occupants de la MSH.

Il a été décidé que chaque médecin du travail fera parvenir les questionnaires à l'INVS, qui va les exploiter.

Cellule de l'InVS en régions Paca et Corse  
ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
132 boulevard de Paris  
CS 50039  
13331 MARSEILLE cedex 03  
tél. 04 13 55 83 07  
fax. 04 13 55 83 47

Ne pas oublier les personnels dont l'employeur n'est pas le CNRS ou l'UNS ainsi que les étudiants.

M. Briquet Laugier doit transmettre le plan informatisé de la localisation des agents à l'INVS ([ars-paca-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-cire@ars.sante.fr))

#### ***IV Relogements-conditions de travail***

Le relogement des personnels du LAPCOS est en cours. Les clés ont été perçues il y a peu. Il reste à évaluer le volume de matériels à déménager pour faire le devis.

## ***V – Les causes***

Le CNRS a contacté le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour investiguer la piste de l'hydrolyse des sols PVC qui serait à l'origine de cette odeur « type plastique » ressentie dès que l'on pénètre dans le bâtiment. Pas de réponse pour l'instant.

## ***VI – Communication***

Une assemblée générale sera organisée fin novembre-début décembre à l'échelle de toute la MSH pour échanger avec les usagers.

Une 4<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi sera programmée juste avant.

---